

Edito

Revaloriser nos métiers est une revendication forte portée avec constance par le SNES-FSU. Pour nous cela veut dire à la fois, améliorer nos conditions de travail et d'emploi, redonner du sens à nos métiers et augmenter nos salaires. Il en va de la reconnaissance de notre travail et de l'importance de nos missions mais aussi de l'attractivité de nos professions. Le chantier de l'amélioration de nos conditions de travail et d'emploi est vaste. Quelques points positifs sont actés suite aux discussions avec le ministère (réduction de l'arbitraire local - cf p.2&3), mais il reste beaucoup à faire. Il faut en priorité engager la baisse générale des effectifs par classe. Par ailleurs, la crise de recrutement ne fait que s'aggraver. Elle est en grande partie due à la baisse d'attractivité qui résulte notamment d'une perte de pouvoir d'achat qui prend des proportions de plus en plus considérables. Force est de constater que le gouvernement actuel n'a pas pris la mesure de ces enjeux. En persistant dans une politique d'austérité qu'il s'apprête à aggraver encore il met en danger l'avenir de la jeunesse et nous fait payer des choix politiques désastreux qui n'ont d'autres objectifs que de satisfaire l'ennemi pourtant déclaré de la campagne présidentielle : la finance. Nous ne pouvons l'accepter ! La mobilisation de la fonction publique contre le plan Valls et pour la revalorisation du point d'indice doit contraindre le gouvernement à renoncer. La grève du 15 mai doit être un signal fort en ce sens.

Dans ce contexte, le second degré a besoin d'un SNES et d'une FSU forts et en phase avec les personnels. Les élections professionnelles de décembre 2014 où notre représentativité sera mesurée par les votes aux comités techniques et où les commissions paritaires seront renouvelées revêtiront une grande importance dans la lutte pour un service public d'éducation ambitieux. Le fonctionnement démocratique du SNES et sa capacité à faire participer les adhérents à son action sont aussi un élément majeur de cette lutte. Après les congrès académiques et le congrès national, lors duquel notre syndicat a réactualisé ses mandats, vient maintenant le temps du renouvellement des instances. Chaque adhérent va être invité, du 5 au 28 mai, à élire la CA Nationale, les secrétaires de catégories, la CA académique et le bureau départemental. Ce bulletin contient les listes et les textes d'orientation pour la CA académique et le bureau départemental. Tous les candidats qui se présentent à ces suffrages partagent la conviction que le SNES doit se construire avec chacune et chacun d'entre vous. La participation la plus forte sera aussi un gage de vitalité pour notre syndicat, vitalité dont nous avons tous besoin, collectivement et individuellement.

Retrouvons-nous dans l'action, le 1^{er} mai et le 15 mai ! Retrouvons nous pour faire vivre notre syndicat ! Soyons fiers et ambitieux pour nos métiers et pour le service public d'éducation !

*Emmanuel Séchet,
le 24 avril 2014*

Sommaire

1	Éditorial
2 - 3	Métiers, Statuts
4 - 5	Congrès académique et national
6	Vote-mode d'emploi, Résultats des votes sur les rapports d'activité et financier
7 à 10	Élection de la CA Académique
11	Action

**FONCTION PUBLIQUE :
LA REVALORISATION
C'EST MAINTENANT !**

**G R È V E
NATIONALE
UNITAIRE
JEUDI 15 MAI**

(voir page 12)

Retrouvez le SNES sur le web

**le site national
www.snes.edu**



**le site académique
www.nantes.snes.edu**



LES DÉCRETS DE 1950 NE NOUS PROTÈGENT PLUS, NI CONTRE L'ANNUALISATION RAMPANTE, NI CONTRE LA MULTIPLICATION DES TÂCHES IMPOSÉES

Pour les enseignants, les interprétations multiples des décrets de 1950 et les dérives dans leur application se sont multipliées ces dernières années. Ces décrets ne constituent plus, notamment depuis la disparition du corps de leurs circulaires interprétatives en 2007, et n'en déplaise à Force Ouvrière qui en fait de façon incantatoire son argument masqué, une protection statutaire contre l'arbitraire local imposé par les chefs d'établissements et/ou les recteurs, et ils ne sont plus à même de préserver l'identité professionnelle de nos métiers. Les réformes du collège et du lycée ont entraîné, de façon palpable pour tous, un alourdissement de la charge de travail par l'accroissement des missions imposables, l'augmentation croissante des réunions

de tous ordres, une modularisation rampante de certaines activités liées à l'enseignement, et une logique étendue de tronc commun en lycée. Toutes circonstances qui favorisent de facto une annualisation rampante de nos obligations statutaires et rendent urgente la mise en œuvre de nouveaux textes assurant définition hebdomadaire du service des enseignants en heures de cours, distinguant entre missions directement liées à celui-ci et missions complémentaires non imposables, reconnaissant a minima et de façon claire, certaines modalités de réduction du temps de travail, et imposant le respect de la qualification disciplinaire, en vue de garantir in fine de meilleures conditions de travail.

Suite à des discussions avec le ministre dans lesquelles le SNES a pris toute sa place, dont il a forcé la poursuite, après la première victoire engrangée pour les collègues de CPGE, et au cours desquelles des améliorations sensibles du texte initial ont été obtenues, un projet de décret a été soumis au CTM du 27 mars 2014.

DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Ce projet inclut notamment, outre la mention désormais explicite du caractère dérogatoire de nos statuts, l'attribution de décharges de service pour les services partagés, la limitation de la bivalence au volontariat et aux compétences, l'instauration d'une pondération diminuant le temps d'enseignement dans les établissements les plus difficiles de l'éducation prioritaire, comme désormais, pour tous les enseignants intervenant en classes de première et de terminale, quels que soient la discipline enseignée, l'activité et l'horaire en cause, caractéristique également appliquée à la pondération en BTS. Les heures de majoration pour effectifs faibles disparaissent parallèlement du nouveau texte. **Tous ces éléments constituent des progrès dont il nous faudra surveiller étroitement l'application concrète**, notamment en ce qui concerne les horaires et les missions des professeurs, dont celles dites liées, qui ne doivent pas être l'occasion d'augmenter la charge de travail des personnels.

LIMITER L'ARBITRAIRE LOCAL

L'utilisation de nouveaux outils comme la pondération non soumise à interprétations locales, mais

aussi le cadrage national des conditions d'attribution des indemnités et de leur taux doivent avoir pour effet de limiter l'arbitraire dans les établissements.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le sens de la pondération dans les REP+ doit être respecté. Elle est destinée à reconnaître la charge de travail supplémentaire créée par le besoin d'un dialogue avec les familles, d'un travail en équipe et d'un suivi des élèves renforcé par rapport à d'autres établissements, toutes tâches que nos collègues effectuent déjà. Il est impératif d'éviter des interprétations abusives sur son application pouvant permettre la génération d'heures supplémentaires en lieu et place de l'abaissement recherché du temps d'enseignement devant élèves.

LE VOTE DU SNES AU CTM DU 27 MARS 2014

Ce projet est loin de tirer toutes les conclusions nécessaires sur la situation des professeurs du Second degré, ce qui aurait dû conduire à des mesures d'allègement du temps de travail, par la réduction des maxima de service notamment. La situation des collègues qui ont vu se développer les missions liées à la mission centrale d'enseignement, qui ont eu à appréhender le surcroît de travail engendré par différents facteurs (le rapport au savoir des élèves, les évolutions des familles, le besoin de travail en équipe) ne sera pas sensiblement améliorée par ce texte. Quand on y ajoute les problèmes de recrutement, tout cela aurait dû conduire à une revalorisation des professeurs du second degré.

C'est pourquoi le SNES FSU a conditionné un vote favorable lors de ce CTM à un certain nombre d'amendements destinés à mieux prendre en compte les conditions réelles d'exercice, tant en collège qu'en lycée, tant pour les personnels en poste fixe que pour les TZR, en même temps qu'il y a annoncé la poursuite de la mobilisation pour une revalorisation ambitieuse du métier de professeur du second degré. Devant le refus du ministère d'amender plus son texte, le SNES s'est abstenu sur le projet de décret.

DEUX MANQUES MAJEURS : L'ABSENCE DE RÉDUCTION DES MAXIMA DE SERVICE ET D'UNE REVALORISATION SALARIALE

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une redéfinition de notre statut laissant de côté la diminution nécessaire du temps de service de tous les personnels et qui ne serait pas accompagnée d'une revalorisation salariale.

En l'état actuel, la prise en compte, par une pondération, des conditions particulières de travail dans les établissements concentrant les difficultés ne sera une première étape que si elle se traduit réellement par un abaissement des maxima de service pour tous les personnels (y compris les CPE et professeurs documentalistes), propice à la nécessaire concertation des équipes. Elle doit être amplifiée et concerner l'ensemble des établissements relevant de l'éducation prioritaire dans une carte renouvelée.

L'APPRÉCIATION DU PROJET PAR LE CONGRÈS NATIONAL

Le congrès national, après le CTM du 27 mars 2014 a eu à apprécier l'état de propositions qui, même si elles maintiennent la définition hebdomadaire des statuts, n'en contiennent pas moins des éléments contraires pour certains, à nos mandats :

- le renforcement resté possible de l'autonomie des établissements,
- la légalisation pour tous du complément de service hors commune, alors que la compensation n'est pas graduée et ne tient notamment pas compte des distances imposées dans la réalisation du service,
- la logique de l'indemnitaire prenant la place de certaines réductions de service,
- la disparition de l'heure de décharge pour effectifs pléthoriques, de l'heure de labo et de l'heure de première chaire en BTS.

DES COMBATS QUI RESTENT À MENER

Il faut parallèlement revendiquer d'autres dispositifs pour abaisser la charge de travail totale des enseignants, notamment par la prise en compte des effectifs d'élèves, en réintroduisant des seuils de dédoublement et en attribuant les moyens en fonction du nombre d'élèves et non à la structure, et par des décharges de service.

Thème introductif : Une dynamique pour une profonde transformation sociale

Ce thème avait pour objet de dresser les grandes lignes des débats du congrès. Il balaie les enjeux des 4 thèmes en les contextualisant. Le congrès académique a souhaité renforcer la caractérisation de la politique austéritaire du gouvernement en introduisant notamment la condamnation du pacte de responsabilité. Le texte a aussi été renforcé dans sa partie éducation, à la fois pour redire la nécessité de remettre en cause les réformes Fillon/Châtel et pour dénoncer la structuration en cours du système éducatif en deux parties : Ecole/Collège - Bac-3/Bac+3.

Thème 1 : Du collège au lycée, une voie continue vers la réussite de tous

Introduction. L'évocation du décrochage et la formulation initiale « fléau de la classe de seconde » a suscité de nombreuses (13 dont Nantes) propositions de modification. Le texte voté précise que ce phénomène se révèle en collège et s'accroît en seconde, il pointe certaines des raisons (ex : conditions d'étude dégradées, prise en charge déficiente de la difficulté scolaire ..) et demande que des solutions soient apportées en priorité dans des classes ordinaires, avec une aide effective et spécialisée partout sur le territoire.

Fiche 2. La diversification : un outil pour construire la culture commune. L'analyse qui découlait de son titre : la volonté d'atteindre une culture commune dans le cadre d'une diversification permettant à tous les jeunes de réussir, a mis en évidence des différences importantes dans notre congrès académique et lors d'un vote dissocié cette rédaction a été adoptée par 60% des congressistes nantais. Ces différences se sont retrouvées au congrès national, même si l'objectif de construction d'une culture commune était partagé. Le texte adopté précise que dans le cadre du collège pour tous la diversification tient principalement à la diversité des pratiques pédagogiques et réaffirme notre analyse sur le lycée (éviter tout enfermement ; des capacités d'accueil comme des passerelles opérationnelles doivent combattre la hiérarchie entre les filières).

Fiche 4 : Abandon de la proposition que les classes de troisième et de seconde forment un cycle et demande de la suppression du conseil école-collège (cf demandes de Nantes).

Fiche 5. La formulation votée (en accord avec notre congrès) indique que le SNES récuse la notion de socle et que, en tout état de cause, le SNES se battra pour que la culture commune soit le principe organisateur des programmes. Analyse de l'enseignement des langues vivantes reprise en 5.5. Notre demande d'un cadrage national des contenus info-documentaires défendue en commission et en plénière n'a pas été intégrée à ce niveau ; cette demande était associée à la création d'un curriculum de la sixième à la terminale et cette référence à un curriculum n'a pas été retenue par le congrès.

Fiche 6. Reprise de notre analyse sur le danger que les centres de connaissance et de culture, expérimentés dans certaines académies, ne détournent les missions des professeurs documentalistes et des personnels de vie scolaire (10.3 texte adopté) ainsi que la suppression des contrats d'objectifs.

Fiche 12. Débat important en commission, il s'agissait de préciser nos demandes sur l'éducation prioritaire alors que les mesures gouvernementales venaient d'être annoncées et qu'une motion spécifique serait travaillée au thème 2, l'éventail des appréciations émanant des

intervenants était très large. La volonté des rapporteurs était que l'on ne juge pas ces mesures à travers le contexte d'une restriction budgétaire qui se traduit par aucune amélioration en 2013 et une hausse démographique en 2014 qui « mangera » les moyens nouveaux. Au final, le texte adopté a réaffirmé que le SNES porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP, demandé que le label ECLAIR et les mesures liées soient supprimés. Le SNES n'accepte pas la préparation de la rentrée 2014 avec les ponctions envisagées sur les établissements en EP, voire une volonté d'anticiper sur la future carte en ne traitant plus comme prioritaire certains établissements pourtant RRS. Le texte reprend aussi notre analyse face au danger de création d'une hiérarchie intermédiaire liée à la mise en place de coordonnateurs.

Fiche 13. Concernant les élèves en situation de handicap, notre analyse précisant que les temps d'inclusion ne permettant pas à tous les élèves de suivre la totalité des apprentissages, une deuxième phase était nécessaire qui permette l'accès à la totalité des enseignements a été reprise au 13.1. Notre demande que l'état prenne à son compte l'ensemble des missions du secteur médico-social n'a pas été reprise telle quelle mais a permis une formulation différente de la fin du 13.1.

Thème 3 : Penser des alternatives pour une société plus juste et solidaire

Ce thème s'articule autour de la lutte contre l'austérité, en Europe et en France, la défense des droits sociaux et l'ouverture de nouveaux droits.

Les amendements adoptés par le congrès académique ont été intégrés par les rapporteurs dans le texte final, soit dans la version présentée à l'ouverture du congrès, soit en cours de commission, à l'exception de la revendication du droit de vote des étrangers pour toutes les élections, que nous avons maintenu en amendement, en lieu et place de sa limitation dans nos man-

ats aux seules élections locales, mais qui n'a pas recueilli la majorité du congrès.

La dénonciation de l'accord de libre-échange trans-atlantique (TAFTA) a été introduite, comme la nécessité de construire une autre union européenne plus démocratique et porteuse de progrès social. Nous avons fait intégrer l'idée que la banque centrale européenne puisse prêter directement aux états pour desserrer l'étau de la dette.

Le congrès académique avait décliné une série de revendications

portant sur les droits des femmes et la lutte contre les violences qui leur sont faites et nous sommes intervenus dans la commission pour les faire intégrer.

La partie concernant la transition écologique a été renforcée sur l'interdiction de l'exploitation des gaz de schiste et sur la sortie du nucléaire. Le rôle des services publics a été réaffirmé dans l'accès aux biens communs que sont l'eau et l'énergie. L'idée d'une tarification progressive et de la gratuité des premiers m3 et kWh a été retenue.

Thème 2 : De l'ambition pour les personnels et nos métiers

Le thème 2 concentrait de nombreux points de débat sur les thèmes du recrutement et de la formation, des modalités de titularisation des non-titulaires, de la limitation des pouvoirs de la hiérarchie locale, sans oublier le projet de décret métiers, déjà soumis au CTM du 27 mars. 65 amendements et 7 motions ont encore été présentés en plénière, malgré les synthèses des rapporteurs avant et pendant la commission.

Certains de nos mandats académiques ont été repris dans le texte initial de la commission : dénonciation de la LRU, décharge d'un tiers de service pour les Professeurs Formateurs Académiques, rétablissement des deux CAPES de lettres classiques et modernes, renforcement du paritarisme, critique des inspections telles qu'elles se pratiquent et axes pour aider les collègues à se défendre, formation continue sur temps de travail avec remboursement des frais engagés, revendications de meilleures conditions de travail et de rémunération pour les TZR, les AED et EAP, meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle dans le reclassement, critique du gel des salaires et menaces sur l'avancement, indexation des pensions sur les salaires et extension du droit à pension de réversion aux couples pacsés.

Pendant les travaux de la commission, nous avons pu faire intégrer sur :

- la formation : la liaison entre crise du recrutement et conditions d'entrée dans le métier ; la suppression du dispositif EAP ; le rappel d'un choix nécessaire entre épreuves écrites et dossiers RAEP

aux concours internes ; le mandat de la reconnaissance pour les CO-Psy d'un diplôme conforme à la loi de 1985 sur le titre de psychologue ; la reprise de leur place dans la validation du stage pour les formateurs de l'université, de l'ESPE et de terrain ; un rôle des PFA distinct de celui d'une hiérarchie intermédiaire ; une formation assortie d'une décharge pour les sacrifiés de la mastérisation.

- les non titulaires : le rétablissement des formules du congrès de Reims (plan de titularisation de tous et fin immédiate du recours à la précarité), une critique de l'insuffisance de la loi Sauvadet et la dénonciation des discriminations à raison de l'état de grossesse ; le remaniement de la formulation des rapporteurs tendant au préalable d'une formation pour l'intégration des AVS en poste, au profit d'une titularisation dans un nouveau corps de catégorie B suivie d'une formation.

- la démocratie dans les établissements : la clarification des formulations du pré-rapport qui comportaient le risque de recréer une hiérarchie intermédiaire ; la réaffirmation de la nécessité de temps et de moyens pour la concertation, le respect des libertés pédagogiques individuelles et collectives, hors du contrôle hiérarchique.

- les conditions de travail et d'exercice : la prise en compte des pondérations dans les DHG pour limiter les heures supplémentaires, tout comme la suppression de la possibilité d'imposer la première HSA.

Lors de la plénière, nous avons maintenu

certains de nos amendements sur des points essentiels portés par notre délégation, mais ils n'ont pas été adoptés par le Congrès. Il en a été ainsi sur :

- la formation : recrutement des enseignants au niveau licence, suivi de deux années de formation rémunérées aboutissant à la reconnaissance d'un master ; critique de la main-mise de l'employeur sur la formation (contenus, modalités, formateurs) dans les ESPE.

- la titularisation des non-titulaires : fixation d'une ancienneté contractuelle cumulée de 6 ans comme seule condition d'une entrée directe en stage.

- la démocratie dans les établissements : suppression du chef d'établissement, pour une redéfinition et une ré-attribution démocratique des fonctions utiles de représentation et coordination.

- le décret métiers : critique des aspects du nouveau texte les plus contraires à nos mandats sur l'abaissement de la charge de travail, comme la généralisation rendue possible des compléments de service, sans octroi d'une décharge modulée au-delà d'une heure selon les distances à parcourir.

- l'évaluation : opposition explicite à l'évaluation pédagogique par le chef d'établissement ; suppression de l'évaluation administrative de la manière de servir ; refonte voire suppression du corps d'inspection.

Le bilan fait par notre délégation l'a amenée à ne pas voter pour un texte finalement adopté par 366 voix pour, 65 voix contre et 16 abstentions.

Thème 4 : Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

Ce thème est crucial pour notre syndicat et notre fédération à plusieurs niveaux. Au SNES, il concerne la formation syndicale, la syndicalisation, les S2 et le rôle du local, la participation de nos syndiqués retraités au travers de structures comme la FGR-FP, les SFR de la FSU, comme leur organisation au sein du syndicat, mais aussi le SNES tout entier dans le débat public, ainsi que sa communication. Plus largement, il a trait aux élections professionnelles de 2014, à l'avenir de la FSU et au syndicalisme international.

Des modifications proposées par le congrès académique de Nantes ont été intégrées par les rapporteurs avant la commission ou à son issue. Elles visaient à : éclaircir le texte, notamment dans la partie sur la FGR-FP ou sur le syndicalisme des retraités ; renforcer la critique sur la réforme Ayrault des retraités ; dénoncer le pacte de responsabilité ; « adoucir » la critique du paysage syndical actuel et de son incapacité à

construire des mobilisations puissantes ou des stratégies communes d'action ; proposer une modalité d'accessibilité ponctuelle aux non syndiqués de la lettre électronique, selon son contenu (sur le site internet) ; préserver l'utilité du « courrier de S1 » en version papier pour les établissements ; introduire le paragraphe « syndicalisation » par quelques mots sur le rôle principal du syndicat ; rappeler les mandats précédents sur la place et le rôle d'un secteur juridique au SNES ; considérer positivement l'initiative du 4 avril 2014 au niveau européen.

En séance plénière, un amendement soutenu par notre délégation visant à citer Solidaires à côté de la CGT quand on parle de dynamique pour l'avenir, a recueilli la majorité des voix.

Deux modifications n'ont pas été retenues par le congrès national, portant sur :

- le scrutin européen du 25 mai 2014 et l'appel aux adhérents à participer à cette élection pour

élire des candidats dont le programme prend en compte les valeurs du SNES et de la FSU ;

- le renforcement de notre syndicalisme dans le second degré, en proposant d'engager un vrai travail de fond avec le SNEP et le SNUEP, pour créer les conditions d'une meilleure efficacité militante dans les établissements, et en songeant nécessairement à la question de l'unification du syndicalisme du second degré au sein de la FSU.

Notre camarade Nicole Montlahuc-Martou nous a quittés le 7 mars dernier. Elle avait passé la main à la tête de S2 de Vendée en septembre et venait de prendre sa retraite.

Le SNES a perdu une militante infatigable et pleine d'entrain. Beaucoup d'entre nous ont perdu une amie.

La section académique assure Philippe, son mari, notre camarade, de toute son amitié.

Votes dans les S1 du 5 au 28 mai

4 votes sont à émettre :

- pour la C.A. Nationale
- pour les secrétaires de catégorie
- pour la C.A. Académique
- pour les bureaux départementaux

La prise en compte du vote d'un non-syndiqué entraîne l'annulation de tous les votes de l'établissement.

Sont électeurs tous les syndiqués du SNES exerçant dans l'académie de Nantes à jour de leur cotisation 2013-2014 au moment du vote.

Le secrétaire et le trésorier de S.1. peuvent éditer la liste électorale à partir de l'espace militants du site national (www.snes.edu/Listes-d-adherents.html).

Le vote et le dépouillement ont lieu dans chaque S.1. (cf règlement électoral dans l'US et circulaire académique d'avril 2014).

Chaque électeur recevra du S.1. deux enveloppes et un bulletin de vote :

- le bulletin doit être mis sous enveloppe intérieure ne portant aucune indication, l'enveloppe extérieure cachetée portant le nom et la signature de l'électeur,
- chaque électeur remet sa double enveloppe dans l'urne et signe en même temps la liste d'émargement en face de son nom et de sa catégorie.



Vote des électeurs isolés et retraités

Les électeurs isolés (S1 de 5 adhérents et moins) et retraités reçoivent à leur domicile le matériel de vote et devront poster leur vote au plus tard le 28 mai (cachet de la poste faisant foi) au SNES Académique (15 rue Dobrée - 44100 Nantes).

Le dépouillement aura lieu le 6 juin 2014 à la section académique.

Le bulletin académique comporte les listes et texte d'orientation pour l'élection de chaque bureau départemental. Chaque adhérent vote pour le bureau du département correspondant à son affectation (son domicile pour les retraités). Si vous n'avez pas reçu la bonne édition, adressez-vous au S3 qui pourra vous l'envoyer. Vous pouvez aussi la télécharger sur le site académique (www.nantes.snes.edu)

RÉSULTATS DES VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS

vote académique	Rapport d'activité	Rapport Financier
Inscrits	1842	1842
Votants	597 32,4%	597 32,4%
Blancs ou nuls	34	20
Exprimés	563	577
Pour	436 77.4%	470 81.5%
Contre	26 4.6%	16 2.8%
Abstentions	101 17.9%	91 15.8%

Évolutions par rapport à 2012 :

La participation est stable.

Les votes "pour" régressent respectivement de 6.3 pts pour le RA académique et de 6.9 pts pour le RA national.

Les votes "contre" progressent de 1.9 pt pour le RA académique et de 8 pts pour le RA national.

Les abstentions progressent de 4.3 pts pour le RA académique et de 1.2 pt pour le RA national.

vote national	Rapport d'activité	Rapport Financier
Inscrits	1842	1842
Votants	597 32,4%	597 32,4%
Blancs ou nuls	35	17
Exprimés	562	580
Pour	419 74.6%	458 79.0%
Contre	67 11.9%	27 4.7%
Abstentions	76 13.5%	95 16.4%

Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de SNES Pays de Loire :
Hélène Bouchoux, Bernard Camelio, Marie Haye, Igor Martin, Céline Pella, Emmanuel Séchet.

liste présentée par ordre alphabétique (44 femmes, 34 hommes)

1. BARRETEAU Rémy, Retraité - 44
2. BATAIS Boris, Cert, Clg. Euard, Gennes - 49
3. BELKHENCHIR Maurice, Retraité - 85
4. BERNARD Nathalie, CPE, LP Goussier, Rezé - 44
5. BERTHOLIER Céline, Cert, Clg. Baron, Héric - 44
6. BEUDIN Marcel, Retraité - 49
7. BLANCS Laurent, Cert, Lyc. Montesquieu, Le Mans - 72
8. BRENOT Viviane, Cert, Clg. Raimbaud, Donges - 44
9. BRIAND Michel, Retraité - 49
10. CAMELIO Béatrice, Ch.Sup, Lyc. Clemenceau, Nantes - 44
11. CAMELIO Bernard, Cert, Lyc. Guist'hau, Nantes - 44
12. CAPPE Sylvie, CPE, Clg. Lurçat, Angers - 49
13. CARUEL Jacqueline, Retraîtée - 72
14. COGNIE Joëlle, Cert, Clg. de l'Aubance, Brissac Quincé - 49
15. COUSSEAU Serge, Cert, Lyc. Le Mans Sud, Le Mans - 72
16. DEJENNE Hélène, Retraîtée - 44
17. DERVILLÉ Hélène, Copsy, CIO Nantes Nord, Nantes - 44
18. DESTEPHEN Bruno, Agr, LPO Colbert-Cros, Sablé/Sarthe - 72
19. DUBUC Sébastien, Cert, Clg. De la Venaiserie, St Bathélémy d'Anjou - 49
20. FAUCOU CORNILLET Marie-Hélène, Cert, Lyc. Guist'hau, Nantes - 44
21. FOURRIER Gilles, Retraité - 44
22. GACHE Ivan, Cert, Clg. Lefeuvre, Arnage - 72
23. GARNIER Michèle, Cert - 44
24. GERVAIS Olivia, Cert, Lyc. Briand, St Nazaire - 44
25. HENRY Arianne, Cert, Lyc. Malraux, Allonnes - 72
26. HÉRAUT Valérie, CPE, Lyc. Perrin, Rezé - 44
27. HERVEOU Mathilde, Agr, Lyc. Guist'hau, Nantes - 44
28. HERVOUET Nelly, Cert, Clg. Stendhal, Nantes - 44
29. HILL Xavier, Agr, TZR – Rad Clg. Villaret, Le Mans - 72
30. JACQUEMIN Amélie, Cert, Clg. Rabelais, Angers - 49
31. JEFFROY Claudine, Cert, Clg. St Exupéry, Belleville/Vie - 85
32. LACHENDROWIECZ Hélène, Cert, Clg. Berthelot, Le Mans - 72
33. LACROIX Jacques, CPE, Lyc. Renoir, Angers - 49
34. LAMBERT Dominique, Cert, Lyc. Camus, Nantes - 44
35. LAPLAGNE Christian, Retraité - 72
36. LE BIHAN Thierry, Cert, Lyc. Clemenceau, Nantes - 44
37. LE BRAS Christine, Cert, Clg. Molière, Beaufort en Vallée - 49
38. LE CLAIR Virginie, Cert, Clg. Debussy, Nantes - 44
39. LE CLÉAC'H Ronan, Cert, Lyc. Galilée, Guérande - 44
40. LE DUFF Nadine, Agr, Lyc. Clemenceau, Nantes - 44
41. LE FESSANT Florence, Cert, Clg. St Exupéry, Belleville/Vie - 85
42. LE MOUËL Daniel, Cert, Clg. Rostand, Trélazé - 49
43. MABILAIS Bernard, Retraité - 44
44. MAISONNEUVE Armelle, Cert, Lyc. Livet, Nantes - 44
45. MAJZER Jean-Pierre, Retraité - 85
46. MARCHETTI Francis, Cert, Lyc. la Colinière, Nantes - 44
47. MARSAC GALIPIENSO Nathalie, Cert, LPO Moquet-Lenoir, Chateaubriant - 44
48. MARTIN Dominique, Cert, Clg. Gd Beauregard, La Chapelle sur Erdre - 44
49. MARTIN Igor, Cert, Lyc. Vial, Nantes - 44
50. MARTON Philippe, Retraité - 85
51. MASSÉ Olivier, Cert, Clg. St Exupéry, Belleville/Vie - 85
52. MAUFFRÉ Nadeige, Retraîtée - 49
53. MÉNARD Françoise, Copsy, CIO Beaulieu, Nantes - 44
54. MESNIER Anne, Retraîtée - 44
55. N'DOROMA Augustin, Cert, Clg. Briand, Nantes - 44
57. OMNÈS Geneviève, Retraîtée - 53
58. PANNETIER Nolwenn, Contractuelle, LP Chassagne, Paimboeuf - 44
59. PAQUEREAU Sylvette, Retraîtée - 49
60. PELLA Céline, Cert, Clg. la Reinetière, Ste Luce/Loire - 44
61. PELLETIER Jonathan, Cert, Clg. St Exupéry, Belleville/Vie - 85
62. PINEAU Blandine, Cert, Lyc. Sud Loire, Clisson - 44
63. QUESNE Lionel, Cert, Clg. les sources, Le Mans - 72
63. RANC Nathalie, Cert, Clg. Iles de Loire, St Sébastien/loire - 44
64. RAYNAUD Marie-Claude, Cert, Lyc. la Colinière, Nantes - 44
65. REMAUD Geoffrey-Gaylord, Cert, Clg. Anjou, Sablé/Sarthe - 72
66. RENIER Stéphanie, Cert, Clg. Riou, Moutiers les Mauxfaits - 85
67. REVEILLÉ Philippe, Cert, Clg. Curie, Chemillé - 49
68. RICHARD Véronique, Cert, Clg. Val d'Oudon, Le Lion d'Angers - 49
69. RICHET Claire, Cert, LP Funay-Boucher, Le Mans - 72
70. RIVAL Pierrick, Cert, Clg. Aubrac, Vertou - 44
71. ROBIN Evelyne, Retraîtée - 85
72. ROCHER Katia, Cert, Clg. Conti, St Nazaire - 44
73. ROULIC Gérard, Retraité - 44
74. SÉCHET Emmanuel, Cert, LPO Colbert-Cros, Sablé/Sarthe - 72
75. TOLILA Laurent, Cert, Lyc. Kastler, La Roche/Yon - 85
76. VALEAU Anne, Cert, Clg. Iles de Loire, St Sébastien/loire - 44
77. VAUDELIN Pierre, Cert, Lyc. D'Estournelle de Constant, La Flèche - 72
78. YVANEZ Claire, Cert, Clg. Rostand, Trélazé - 49



Appel à voter pour la liste UNITÉ ET ACTION

Du 5 au 28 mai nous allons élire les membres de la CA Nationale, de la CA Académique et des bureaux départementaux. C'est un scrutin de listes sur la base de textes d'orientation. Il s'agit en effet de déterminer l'orientation de l'action du SNES pour les deux ans qui viennent, dans le cadre des mandats élaborés lors du congrès.

Les militants Unité & Action qui se présentent sur cette liste pour la CA Académique sont des syndiqué-e-s actifs et retraités, issus de 48 établissements de l'académie où ils sont présents et investis, représentant toutes les catégories syndiquées au SNES. C'est cette richesse et cette diversité qui permet à nos débats dans la CA Académique de se faire au mieux l'écho des préoccupations de nos professions pour mieux les défendre.

L'orientation syndicale que propose « **Unité et Action** » et qu'elle met en œuvre au SNES et à la FSU s'articule autour de quatre axes :

- DÉFENDRE LES PERSONNELS INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT,
- FAIRE PARTICIPER L'ENSEMBLE DES SYNDIQUÉS À L'ÉLABORATION DES REVENDICATIONS,
- AGIR ET RECHERCHER L'UNITÉ ET L'ACTION DE MASSE POUR PORTER CES REVENDICATIONS,
- ENGRANGER TOUTES LES AVANCÉES MÊMES PARTIELLES COMME AUTANT DE POINTS D'APPUI POUR ALLER PLUS LOIN.

Cette orientation est ancrée dans le réel de nos métiers et de leurs conditions d'exercice, dans une défense pied à pied du service public d'éducation, dans le mouvement social qui refuse la casse des droits et garanties collectives.

Depuis deux ans, dans un contexte politique nouveau, le SNES et la FSU dirigés par « **Unité et Action** » ont continué de défendre les mêmes exigences pour le service public d'éducation et ses personnels.

Au niveau académique, nous avons agi avec les collègues du plus grand nombre d'établissements pour élaborer et faire entendre les revendications porteuses d'une réelle rupture avec la politique précédente. Nous nous sommes félicités de l'arrêt des suppressions de postes, résultat des nombreuses campagnes menées par le SNES et la FSU depuis des années. Nous avons aussi pointé les insuffisances des dotations en regard de l'évolution démographique de notre académie.

Nous avons travaillé au niveau fédéral et avec les stagiaires pour défendre les améliorations nécessaires des conditions de leur entrée dans le métier. Les évolutions positives récentes sont encore très insuffisantes puisque une partie des stagiaires seront encore à temps plein l'année prochaine et l'autre n'aura qu'une demi décharge. Nous continuerons d'agir pour que leurs conditions d'affectation, d'emploi et de formation soient les moins mauvaises possibles.

Plus récemment, les militants « **Unité et Action** » ont pris toutes leurs responsabilités dans les débats sur la redéfinition de nos métiers. Nous avons mené des réunions d'informations syndicales pour analyser avec les collègues les enjeux des discussions en cours. Lorsque nous avons jugé en décembre que le projet était inacceptable, nous avons appelé à la mobilisation avec plusieurs préavis de grèves déposés par la section académique. Les différents groupes de travail (Enseignants du second degré, CPE, Orientation, Contractuels) ont avancé à des rythmes différents. Le projet de décret statutaire pour les enseignants du second degré a été profondément modifié, et si nous ne le jugeons toujours pas pleinement satisfaisant, nous avons estimé avec l'ensemble du SNES qu'il était porteur de davantage de garanties pour les personnels que les décrets de 1950 qu'il remplace. Les discussions sur les non-titulaires ont permis des avancées notables. Celles sur les CPE et l'Orientation sont toujours en cours et le SNES y défend vaillamment nos conceptions de ces métiers et du service public.

Ces combats sont indissociables de celui pour l'augmentation de notre pouvoir d'achat, c'est-à-dire pour la revalorisation des salaires et des pensions. Combat que nous poursuivrons dans la grève unitaire du 15 mai.

En votant pour la liste « **Unité et Action** », vous choisirez de confirmer l'orientation du SNES,

- POUR UN SYNDICALISME À L'ÉCOUTE DES PERSONNELS ET DE LEURS REVENDICATIONS,
- POUR UN SYNDICALISME COMBATIF, RECHERCHANT L'UNITÉ DANS LES LUTTES,
- POUR UN SYNDICALISME FORCE DE PROPOSITION, PORTEUR D'AMBITIONS, POUR LA RÉUSSITE DE TOUS NOS ÉLÈVES.

Soutenez cette orientation,

VOTEZ et FAITES VOTER pour la liste "Unité & Action".

Contact : emmanuel.sechet@nantes.snes.edu

liste présentée par ordre alphabétique (45 femmes, 33 hommes)

1. ALLAIN Catherine, Cert, clg. A. Briand, Nantes - 44
2. ALLIBE Patrice, Cert, TZR 44
3. ANAKY Solveig, Cert, clg. Petite Lande, Rezé - 44
4. ANGER Marina, Cert, clg. E. Renan, Nantes - 44
5. BADAoui Driss, Cert, clg. La Reinetière, Ste Luce sur Loire - 44
6. BERGEON Mathilde, Cert, clg. Chantenay, Nantes - 44
7. BOSQUET Sandra, Cert, clg. A. Briand, Nantes - 44
8. BOSSARD Benoît, Agr, lyc. Joubert, Ancenis - 44
9. BOUHIER Catherine, Agr, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
10. BOULO Daniel, Cert, lyc. Vial, Nantes - 44
11. BOUTS Anne, Cert, clg. Bellestre, Bouaye - 44
12. CAIXAS Carme, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
13. CANET Sébastien, Cert, clg. Chantenay, Nantes - 44
14. CHAIGNE Guillemette, Agr, clg. J. Mermoz, Angers - 49
15. CHARDON Eric, Cert, clg. Jean Mermoz, Angers - 49
16. CHATEAU Karine, Cert, lyc. D'Estournelle de Constant, La Flèche - 72
17. CHATEAU Martial, Agr, retraité - 72
18. CHOUETTE Stéphane, Cert, clg. F. Landreau, Angers - 49
19. CISTERNAS Luis, Cert, lyc. D'Estournelle de Constant, La Flèche - 72
20. COTTEREAU Philippe, Cert, clg. Bellestre, Bouaye - 44
21. CRAPOULET Olivier, Cert, clg. F. Landreau, Angers - 49
22. DABOUI Frédéric, Cert, retraité - 49
23. DAVID Isabelle, Cert, lyc. Joubert, Ancenis - 44
24. DECHA Michel, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
25. DEFRANCE Hélène, Cert, retraitée - 44
26. DE SCHEPPER Amélie, Agr, clg. La Durantière, Nantes - 44
27. DREVON Jean-Michel, Cert, retraité - 72
28. DUCHEMIN Danièle, Cert, retraitée - 49
29. DUGNE Fabrice, Cert, clg. C. Debussy, Nantes - 44
30. DUPAS Philippe, Cert, clg. Pont Rousseau, Rezé - 44
31. DUVAL Séverine, Cert, clg. de la Venaiserie, St Barthelemy d'Anjou - 49
32. GARNIER Divona, Cert, clg. A. Briand, Nantes - 44
33. GOURMELON Stéphanie, Cert, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
34. GUILLEMOT Laurence, Cert, clg. F. Landreau, Angers - 49
35. HAYE Marie, Cert, clg. Pont Rousseau, Rezé - 44
36. HELOU Christophe, Agr, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
37. HERVE Bruno, Agr, lyc. J. Verne, Nantes - 44
38. HUET Nicolas, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
39. JOLLY Olivier, Cert, clg. Bellestre, Bouaye - 44
40. LE DEM Henri, Cert, Retraité - 44
41. LEFEVRE Lucie, Cert, clg. P. Garcie Ferrande, St Gilles Croix de Vie - 85
42. LE GALL Annie, Cert, lyc. Vial, Nantes - 44
43. LE GALLO Nathalie, Agr, lyc. Vial, Nantes - 44
44. LEGRÉLE Virginie, Cert, lyc. D'Estournelle de Constant, La Flèche - 72
45. LE QUEAU Jean-Claude, Cert, clg. Chantenay, Nantes - 44
46. LE MAGREX-RIO Catherine, Cert, clg. A. Chedid, Aigrefeuille sur Maine - 44
47. LEMERLE Ksenia, Contractuelle, clg. P. de Coubertin, LEGE - 44
48. LEROUX Alain, Cert, Retraité - 44
49. LEROUX Brendana, Agr, lyc. Guist'hau, Nantes - 44
50. LESIEUR Audrey, Cert, clg. C. Debussy, Nantes - 44
51. LINARES Rafael, Cert, lyc. Guist'hau, Nantes - 44
52. LLEDO Gérard, Cert, lyc. Touchard, Le Mans - 72
53. LOIZELET Stéphane, Cert, lyc. G. Monge, Nantes - 44
54. LOUCHE Christine, Cert, clg. Bellestre, Bouaye - 44
55. MALARDE Olivier, Cert, clg. Petite Lande, Rezé - 44
56. MARANGE Sylvain, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
57. MARCHE Véronique, Cert, lyc. Joubert, Ancenis - 44
58. MAUNY Thierry, Agr, lyc. D'Estournelle de Constant, La Flèche - 72
59. MEZEY Ludovic, Cert, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
60. MONNIER Isabelle, Cert, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
61. MUGUET Florence, Cert, clg. A. Chedid, Aigrefeuille sur Maine - 44
62. MÜLLER Françoise, Cert, lyc. Vial, Nantes - 44
63. NITSCHÉ Jessica, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
64. ORTAIS Jérôme, Agr, clg. A. Chedid, Aigrefeuille sur Maine - 44
65. PAINAUT Jean-Luc, Agr, Retraité - 72
66. PEREIRA Corinne, Contractuelle, clg. La Durantière, Nantes - 44
67. PIROVANO Séverine, Cert, clg. Sables d'Or, Thouare-sur-Loire - 44
68. RICHERT Pascale, Cert, lyc. J. du Bellay, Angers - 49
69. ROBILLARD Catherine, Cert, clg. Bellestre, Bouaye - 44
70. ROBIN Élise, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
71. ROUILLON Pascal, Cert, clg. Petite Lande, Rezé - 44
72. ROUX Mathilde, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
73. SADOc Amélie, Cert, clg. Chantenay, Nantes - 44
74. SARGENTON CALLARD Marie-Noëlle, Agr, clg. Molière, Beaufort en Vallée - 49
75. SAUVOUREL Anne, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
76. SCAVENNEC Thomas, Cert, clg. La Durantière, Nantes - 44
77. VAULEON Estelle, Agr, lyc. Camus, Nantes - 44
78. ZOTSI Ayoko, AED, clg. La Durantière, Nantes - 44



Pour un syndicalisme offensif, pas seulement sur le papier !

L'arrivée au pouvoir de Hollande a marqué pour beaucoup un soulagement. Or, sa politique économique et sociale s'est inscrite dans la continuité de celle de la droite, le tout dans une atonie syndicale alarmante. En 2012 pourtant, l'École Émancipée académique avait défendu un positionnement syndical offensif pour stopper les régressions et retrouver le chemin des conquêtes sociales. A défaut, elle prédisait le retour d'une droite, plus agressive que jamais, ce que le revers électoral du PS et le faible score des partis de gauche aux municipales vient de confirmer avec force.

Ayrault ou Valls ou un autre, qu'importe, les dégradations se poursuivent...

Loin de tirer les enseignements de son échec, le nouveau gouvernement s'entête avec son Pacte de Responsabilité qui doit aboutir à 50 milliards de baisse de dépenses publiques dont on peut attendre le pire pour la vie quotidienne (école, logement, santé). Car on sait d'avance que les économies budgétaires vont se faire sur le dos des fonctionnaires et des services publics : gel de l'avancement, suppression de postes, réduction du périmètre et des missions.

Une École en difficulté

Dans l'Éducation, prétendument priorité gouvernementale, le tableau est sombre et depuis deux ans le SNES-FSU n'a initié aucune mobilisation d'ampleur. Négocier avec Peillon sur les décrets statutaires est une chose, mais on ne peut pas crier victoire simplement parce qu'on a évité le pire. Le SNES-FSU doit réellement défendre ses mandats de réduction du temps de travail, d'amélioration des conditions de travail et du service public d'Éducation en s'appuyant sur la mobilisation des collègues, indispensable pour obtenir des avancées.

Car l'école connaît une véritable crise. Les principes censés y être enseignés (coopération, culture et esprit

critique, solidarité) se heurtent à une société qui privilégie l'individualisme et la concurrence. Elle est elle-même sommée d'évaluer-classer-orienter les élèves et d'opérer un tri social de plus en plus implacable ; et ce, dans le cadre d'une institution qui bride aussi la liberté des personnels sans cesse pilotés-coordonnés-évalués.

Se mobiliser pour en finir avec les politiques libérales et l'austérité

Dans le 92 et dans le 93, les collègues ont pris conscience de la gravité de la situation et ont déjà organisé plusieurs journées de grève et de manifestation. Pour l'École Émancipée, le SNES-FSU doit se faire l'outil de ces luttes et le vecteur de leur généralisation.

Car les attaques contre le second degré sont une partie d'un ensemble cohérent qui instaure une école de la compétition de tous contre tous et de la relégation des perdants. Nos revendications doivent donc être portées avec l'ensemble des acteurs de l'école, de la maternelle à l'université.

Le SNES-FSU doit aussi prendre part aux batailles de l'ensemble des salarié-es pour la défense des droits, des salaires, des conditions de travail, de la protection sociale. N'attendons pas qu'une droite plus libérale et plus autoritaire que jamais revienne au gouvernement pour agir. Nous pourrions alors payer très cher nos hésitations.

Avec l'École émancipée, pour un syndicalisme de luttes et de solidarités

L'ÉÉ participe aux instances du SNES et de la FSU à tous les niveaux lorsque les conditions le permettent et prend toute sa part à construire l'outil syndical. Tendance minoritaire jusqu'à ce jour, elle présente une orientation alternative à la majorité U&A, pour un syndicalisme :

- qui s'appuie sur les luttes unitaires et qui développe les outils démocratiques, les assemblées générales
- qui revendique la titularisation immédiate et sans conditions de nationalité de tous les non-titulaires
- qui défend les personnels au quotidien individuellement et collectivement, qu'ils soient syndiqués ou non
- qui lutte pour une école démocratisée du primaire au bac, rompant avec le tri social et la gestion managériale
- qui intervient dans les mobilisations pour les droits : sans papiers, droits des femmes, droit au logement, etc.
- qui défend la laïcité et qui réaffirme sa volonté de nationalisation laïque de l'enseignement privé
- qui respecte un fonctionnement interne démocratique avec le droit de tendance et la parité dans les instances

Les élus de la liste « À l'initiative de l'École Émancipée » défendront cette orientation.

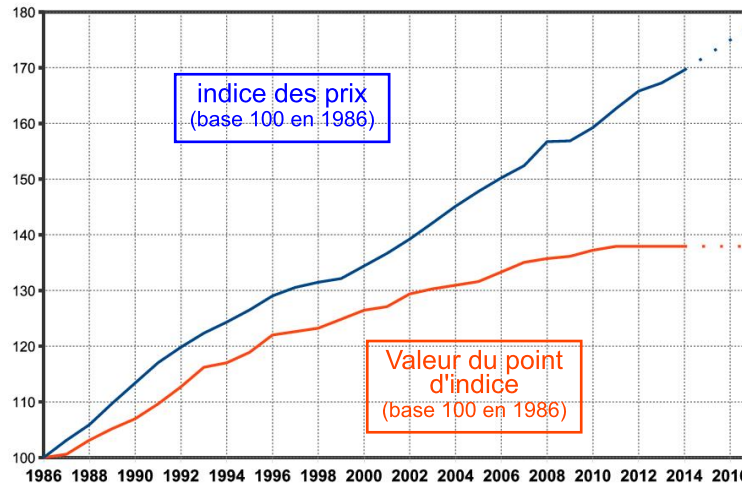
Votez, faites voter pour les listes académiques et nationales à l'initiative de l'École Émancipée

Nous remercions celles et ceux qui, sans partager l'intégralité de nos idées, nous ont aidés à constituer une liste complète de 78 noms.

Contact : eesnesnantes@laposte.net

STOP À LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT !

Le point d'indice a perdu 5.6% de pouvoir d'achat depuis 2010, 12.5% depuis 2002, 18.7% depuis 1986 ! À cela il faut ajouter l'augmentation des prélèvements obligatoires (réforme des retraites).



Avec le plan Valls qui prévoit de geler le point d'indice jusqu'en 2017, près de 10% de pouvoir d'achat auront été perdus en 7 ans. Et il ne faudrait pas parler d'austérité ?

Ces "économies" réalisées sur le dos des fonctionnaires pour payer les intérêts de la dette représentent en réalité un prélèvement opéré par la finance sur l'économie réelle et notre pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat de tous les personnels, enseignants comme non enseignants, est en baisse et la France est un des rares pays européens où le salaire des enseignants a diminué ces dernières années. Les secteurs de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont largement concernés par la précarité, les emplois non titulaires représentant par exemple 40 % des emplois dans l'enseignement supérieur.

Geler le point d'indice, c'est nier la part de la fonction publique dans la création de richesses. C'est socialement injuste, économiquement dangereux et politiquement indéfendable.

Nous n'acceptons pas le Pacte de responsabilité, marché de dupes qui consiste à prendre sur les investissements publics pour financer d'hypothétiques emplois dans le privé. L'emploi qualifié et revalorisé est une urgence aussi dans le public !

L'Éducation, la Formation et la Recherche jouent un rôle déterminant dans notre société. L'élévation du niveau de qualification, la réussite de tous les jeunes nécessitent des personnels en nombre, formés et reconnus. Il en va aussi de l'attractivité de ces secteurs.

JEUDI 15 MAI : TOUS EN GRÈVE ! AVEC TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

- ▷ Contre le gel du point d'indice
- ▷ Pour sa revalorisation et son indexation sur les prix
- ▷ Pour des emplois qualifiés et reconnus, pour satisfaire les besoins des services publics
- ▷ Pour un plan de lutte contre la précarité permettant la titularisation de tous les contractuels